L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN. 21 MARS.

FEUILLETON.

Commencé le 16 Février.

LE DÉMON —DES— MONTCHEVREUIL.

—PAR—

M. DE LESCURE.

LA LUTTE.—(Suite).

Foliola n'en était pas sans doute, à son premier péché de gourmandise du fruit défendu, à sa première accusation de violation de quelqu'un de ces petits secrets, de rapture de ces fragiles barrières. On la gronderait, elle pleurerait et puis ce serait tout. Ces larmes des chagrins passagers rafraîchissent les yeux des jeunes filles.

D'ailleurs, pourquoi gronderait-on quelqu'un? Pourquoi s'apercevrait-on de quelque chose? La même distraction, qui avait empêché la marquise de retirer la clef de son armoire, ne pouvait-elle l'empêcher d'avoir même un soupçon ou de s'en préoccuper? La perquisition allait être faite non brutalement et hâtivement, laissant ces froissements qui sont des traces révélatrices, mais avec un soin méticuleux, le respect des apparences extérieures d'un employé au cabinet noir.

Cabuche tira à lui la porte de l'armoire, jeta à l'écrin aux bijoux un regard dédaigneux, se rengorgea, en honnête homme qu'il était, de cette facile victoire sur un appétit absent, et ouvrit dans l'armoire même la cassette aux papiers.

Il y avait bien un petit ressort secret qui défendait l'accès de la boîte. Mais quel ressort secret pouvait arrêter longtemps le coup d'œil pénétrant, le doigté plein de tact divinatoires d'un homme comme Cabuche? Il se félicita de rencontrer ce semblant de résistance, protection inutile pour les papiers, circonstance, au contraire, des plus favorables à une négation en cas de soupçon. Car il pouvait invoquer ce fait à l'appui de son innocence que, l'armoire ouverte, il eût fallu encore deviner le secret du ressort caché dans le panneau de la cassette, et que si tout le monde est capable d'une indiscrétion, peu de gens sont de force à se faire un jeu de la solution de ces problèmes de mécanique hermétique sous la protection desquels la cassette était placée.

La cassette ouverte, Cabuche l'inventoria du regard, puis de la main, avec ce flair que n'arrêtaient pas plus les menues trouvailles, les découvertes insignifiantes, que ne le déconcertaient les obstacles.

Il y avait là un tas de brimborions épistolaires, de colifichets galants, de trophées de coquetterie, de reliques frivoles de souvenir, dont le contact parfumait le doigt du chercheur d'une odeur d'ambre qui ne lui monta point au cerveau.

Il y a toujours quelques papiers sérieux parmi ces poulets futiles. C'est à un papier de ce genre que Cabuche s'adressait avec le secret pressentiment de le rencontrer. Ce pressentiment, comme on va le voir, ne fut pas trompé.

La trouvaille que fit Cabuche alla même bien au delà de ses attentes les plus ambitieuses, les plus audacieuses, les plus exaltées.

C'était pourtant en apparence un document bien insignifiant que ce pauvre petit acte d'état civil, au parchemin jauni, aux sceaux noirs, qui portait en tête ces mots imprimés: *Ambassade de France*, et la date de: *Londres, 28 octobre 1787*. Rien ne prouvait que ce document concernât directement et personnellement la marquise Sciarra-Melfiore, et révélât le secret de sa véritable origine et de sa véritable condition, enseveli soigneusement sous le vernis des titres les plus pompeux et des apparences les plus opulentes.

Lisons pourtant la pièce. Nous commencerons à comprendre l'effet foudroyant, stupéfiant, exhilarant que sa lecture exerça sur Cabuche.

"Ce jourd'hui, vingt-huit octobre mil sept cent quatre-vingt sept,—disait dans son style banalement officiel le procès-verbal en question,—à deux heures de relevée, a été baptisée par moi, Pierre-Simon-Antoine Du Vignon, prêtre, aumônier de l'ambassade de France, dans la chapelle de son hôtel, Claire-Angélique Julie-Hélène, fille de noble demoiselle Isabeau d'Heon de Barbache, et de père inconnu; laquelle fille nous a été présentée par mistress Helena Griffith, sage-femme jurée de la cité de Londres, demeurant à Mary-le-Bone street, No 25, chez laquelle la mère malade est domiciliée; ladite dame Griffith, assistée du docteur Josuah Thompson, qui a procédé à l'accouchement; les dits médecin et sage femme faisant profession de foi catholique, apostolique et romaine, ayant servi de parrain et marraine, ont signé au registre: *Helena Griffith.—J. Thompson*, docteur patenté du collège des médecins de Londres.—Pierre Simon-Antoine *Du Vignon*, prêtre chapelain de l'ambassade."

On se souvient de la rapide esquisse que nous avons donné, au début de cette histoire, des non moins rapides amours de dom Cabuche avec une demoiselle de Barbache. Bien que neuf sur les bords de l'*Astrée*, ce roman, moins platonique que celui d'Honoré d'Urfé, devait avoir un dénoûment, à la honte et au scandale duquel la malheureuse fille séduite s'était dérobée par la fuite.

C'est à Londres, dans un grenier de Holborn, puis dans l'hospice banal et mercenaire d'une sage femme de troisième ordre, qu'Isabeau de Barbache avait porté son errante et précaire destinée. Elle avait mis là au monde cette Claire-Angélique-Julie-Hélène, baptisée à la chapelle de l'ambassade de France, sur les registres charitables de laquelle la fille déchue de Barbache, plus malheureuse encore que coupable, était sans doute inscrite comme protégée et assistée. Car le voyage et le séjour n'avaient pas dû tarder à épuiser de modiques ressources. Isabeau n'avait plus de mère; son père s'était remarié, et une marâtre n'est pas tendre au pardon. Pour éviter la malédiction paternelle, Isabeau n'avait rien avoué, rien demandé.

Elle avait fui subrepticement le toit natal, grâce à quelque connivence subalterne, et avait vécu à Londres, bien portante, de quelques leçons de français ou de musique, malade, du produit de la vente de ses bijoux, de ses nippes, puis des secours de M. de la Luzerne, alors notre ambassadeur à Londres, avec André Chénier pour secrétaire.

—Pauvre Isabeau! murmura Cabuche, que tu as dû souffrir mais comme je te revaudrai cela!

Il n'alla pas plus loin et fut obligé de surseoir un instant au dépouillement des papiers, et même de s'asseoir.

Son cœur battait à tout rompre, son cerveau était en ébullition, son crâne, qui semblait d'ivoire, dépoli, suait et fumait comme la terre au soleil levant.

On comprendra cette émotion, cette révolution de tout son être, quand on songera que Cabuche venait de découvrir qu'il avait une fille, que cette fille vivait, qu'il était chez elle, la marquise Sciarra-Melfiore, des princes Capranico.

Car il n'y avait pas à s'y tromper. Outre ce cri du cœur, ce frémissement du sang qu'il avait eu souvent tant de peine à contenir en présence de la marquise; outre ces ressemblances mystérieuses que peut retrouver seul l'œil d'un père, la filiation était bien authentique, bien évidente; le nom de la mère, les prénoms de la fille (la marquise s'appelait, en effet, Claire-Angélique-Julie-Hélène), la date de la naissance, tout était frappant, concordant, concomitant. Il n'y avait rien que de fondé dans la prétention, qui dépassait ses rêves les plus ambitieux, qui réalisait ses plus fabuleuses chimères, que Cabuche pouvait afficher désormais, à moins qu'il ne jugeât à propos de la dissimuler, de dire à la marquise: Ma fille! et de l'entendre lui répondre: Mon père!... mot délicieux, mot suave, mot féerique pour celui qui, comme Cabuche, a passé vingt-sept années à le dire tout bas, pour tromper sa soif, à des créatures imaginaires et muettes!

A ce transport d'une double surprise, d'un double orgueil, succéda bientôt chez le père la déception et la douleur de l'amant privé de la joie d'être époux. Cette déception, cette douleur empoisonnèrent, sans parvenir à en corrompre toute la douceur, la joie de Cabuche, quand il continua d'interroger la cassette, en y cherchant des traces de l'odyssée d'Isabeau de Barbache.

Hélas! elle s'était bien vite arrêtée.

Un mois après la naissance de sa fille, une fièvre puerpérale, compliquée d'une péritonite aiguë, avait enlevé de ce monde Isabeau de Barbache.

Elle reposait sous une pierre peut-être sans nom, dans le cimetière de la paroisse de Saint-Pancrace, comté de Middlesex, ainsi que le constatait un acte extrait du registre des inhumations et signé: *Brackemburg*, curé, *Thistleton*, clerc.

Une autre liasse de lettres, que Cabuche saisit d'une main tremblante et parcourut d'un œil voilé de larmes, révéla le secret de cette éducation et de cette instruction de Claire-Angélique-Julie-Hélène, si inaccessible au premier abord avec le dénouement d'une mère enterrée dans la fosse des pauvres.

Une influence bienfaisante, providentielle, avait préservé la fille d'Isabeau de Barbache de cette hospitalité d'un asile d'enfants-trouvés à laquelle elle semblait condamnée.

Un seigneur splendide, valétudinaire et charitable, lord Gordon, avait adopté [illegible] la petite [illegible], vouée à l'abandon, l'avait fait élever, l'avait dotée, mariée, et lui avait laissé une certaine fortune.

Cabuche donna une larme de reconnaissance et de regret à ce protecteur de sa fille, qui avait fait à sa place ce qu'il ne pouvait faire.

Puis il laissa le couvercle de la cassette retomber sur elle et le ressort secret mordre de nouveau de sa dent à crochet l'anneau intérieur qui, glissant vers lui, ferma la boîte close; enfin, il ferma l'armoire après avoir donné sa clef [illegible] à la serrure.

[illegible] ...arrêtée quand même [illegible] qu'il n'aurait jamais osé ... [illegible]

Monsieur Cabuche ... [illegible] ...et n'eût pas pensé ... la marquise ...

Il s'approcha de ... l'escalier ...

(*A continuer*.)

(Colonne 2, suite du feuilleton :)

...qu'il ne regarda pas le secret de cette bizarre, avec un sentiment de bien-être incomparable, indéfinissable, celui de l'homme qui se trouve chez lui, là où il croyait être chez les autres. Il n'avait pas plus sur le bord du meuble, comme naguère, il s'y carra, s'y prélassa, s'y vautra tout à son aise.

Mais il lui était difficile de tenir en place, tant son agitation était grande, exigeant la diversion du mouvement.

Il ralluma les deux bougies de cire rose de la toilette et se regarda dans la psyché, de pied en cap. Il se trouva laid, il se trouva vieux, il se trouva piètrement vêtu [illegible] de fête, qui veulent [illegible] même se ranime, se [illegible] Il n'est pas permis [illegible] pour la première fois une [illegible] la marquise Sciarra-Melfiore [illegible] par le possesseur du costume, un habit noir au coude, une cravate jaunie, des manchettes élimées, des mains [illegible] par le contact incessant du papier notriel. Il ne fallait pas faire honte à son enfant et voir rougir devant son étreinte, méduse, ce frais et gracieux visage.

Tout en pensant ainsi, Cabuche faisait machinalement un bout de toilette. Il secouait son jabot diapré de tabac, redressait le nœud de sa cravate. Avare devenu subitement prodigue, cordide atteint d'un accès de coquetterie, il prit sur la toilette un flacon d'essence de benjoin, en versa dans son mouchoir, en répandit sur sa tête, en donnant le baptême de la fashion. Mais il n'avait pas le temps de se métamorphoser en dandy. Il lui manquait trop de choses pour gratter et effacer le vieil homme. Il avait besoin de l'aide de quelque artiste en rajeunissement. Il n'osa pas se laver les mains; il en serait resté trop de traces. Dans ce sanctuaire de beauté, c'eût été presque un sacrilége.

Cabuche résolut donc de s'en aller. Il ne se sentait pas de force à affronter la vue de sa fille. Il lui fallait se préparer à l'assaut de cette reconnaissance, attendre l'occasion, se ménager les avantages d'un jour sans vapeurs, sans nuages. Pour le moment, il n'oserait pas; non, il n'oserait pas. Lui qui n'avait peur de rien, il eût été capable de s'évanouir et de s'étaler tout de son long sur le parquet. Non, il valait mieux attendre, choisir le moment. Attendre! que cela était dur pour lui, qui attendait depuis si longtemps! Eh bien! quand on a attendu vingt-sept ans, ne peut-on encore différer d'un jour? Celui qui aime et se flatte d'être aimé est volontiers patient parce qu'il se croit fort.

Cabuche décida donc d'ajourner l'aveu de sa paternité, et de jouir seul, jusqu'à occasion propice, de ce secret, qui l'enivrait, qui le transportait, qui rendait sa pâteur rubiconde, qui déridait son front rébarbatif, qui mettait une escarboucle étincelante dans chacun de ses yeux.

Il prit son chapeau, et saisi d'une sorte de joyeux vertige, titubant et trébuchant comme un homme ivre, il s'élança dans le corridor, où il se croisa avec la soubrette Foliola, qui recula de surprise et de terreur en le voyant dans cet état d'exaltation fébrile.

—Qu'est ce donc? qu'avez-vous? demanda la jeune fille, avec un intérêt où perçait la malice. Vous voilà changé du tout au tout.

—Je le crois bien, bégaya Cabuche.

—Seriez-vous indisposé?

—Je suis des mieux disposés, au contraire; j'ai des baisers à en revendre, à en donner même pour rien. Tiens.

Et tandis qu'elle levait les bras au ciel, stupéfiée de voir si expansif cet homme si réservé, et l'ascète métamorphosé en Silène, Cabuche, se penchant vers elle et lui prenant la taille à deux mains, déposa sur ses joues, sur son cou, des baisers ardents et sonores.

—Eh bien? que faites-vous? s'écria la soubrette, en s'essuyant la joue du revers de son tablier blanc, d'un air encore plus scandalisé que courroucé. Quelle mouche vous pique? Vous n'avez pas de honte à votre âge.

—Non, vois-tu, je suis trop heureux. Il faut que cela sorte. Je prendrais feu. Je ne sais plus ce que je fais. Excuse moi, petite, si je t'ai rencontrée au moment où j'avais tant besoin d'embrasser quelqu'un; j'aurais pu tomber plus mal. Mais n'importe, je crois que c'est été un des Kalmoucks à nez épaté, un des Comques amateurs de chandelles qui campent dans la cour de l'hôtel Saint-Florentin que je l'eusse aussi accolé. C'est plus fort que moi. Tiens, voilà que cela me reprend.

—Ah! c'est assez d'une fois. Vous y prendriez goût. Mais vous ne me trouveriez pas cette fois sans défense.

Et la jolie mutine, cambrant un de ses poings sur la hanche, leva l'autre main en l'air dans l'attitude dite de la girofle à cinq feuilles au carreau des Innocents.

—Comme elle est gentille! s'écria-t-il. Si j'avais de l'argent, je t'en donnerais. Mais je n'en porte jamais sur moi.

—Gardez vos présents. Vous êtes bien assez drôle comme cela. Et la comédie que vous me donnez vaut bien quelques baisers volés. Mais sur quelle herbe avez-vous donc marché? Monsieur Cabuche qui embrasse les suivantes, monsieur Cabuche qui fleure comme baume, monsieur Cabuche qui regrette de n'avoir pas de l'argent sur lui pour faire le milord! Oh! c'est à pouffer de rire!

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer NEW CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: Il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Cold Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Les bagages (seulement) sont reçus à l'encoignure Canal et Carondelet au départ du train correspondant avec le départ du bateau.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Mass, Commis.

Se raccordant à Vicksburg à la ligne Pariset pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent. Au No 20 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE.

Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS, No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE, J. C. Libano, capitaine, J. H. Mosses, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 22 Gravier, LORD & MPEAKE, 48 Camp, C. G. MAYER, 106 Gravier.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans de la côte et de Bayou Lafourche. Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, Commis.

Jours de retours à la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No. 21 Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodaux. Deux fois par semaine.

HENRY TETE, J. P. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soirs à 5 heures et tous les VENDREDIS, à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

La TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 165 rue Bienville.

BANQUE NATIONALE D'ETAT

A la Nlle-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.

ACTIF:

Prêts à échéance ... [illegible]
Prêts sur demande ... [illegible]
Bons des Etats-Unis ... [illegible]
Autres Bons et nantissements ... [illegible]
Change américain et étranger ... [illegible]
Propriétés foncières ... [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées ... [illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat ... [illegible]
Papier monnaie ... [illegible]
Espèces ... [illegible]
Chèques sur les autres banques ... [illegible]

Total ... [illegible]

PASSIF:

Actions ... [illegible]
Excédant de fonds ... [illegible]
Autres profits non divisés ... [illegible]
Circulation ... [illegible]
Dividendes non payés ... [illegible]
Dûs aux déposants ... [illegible]
Dû à des banques et banquiers ... [illegible]

Total ... [illegible]

CHAS. L. C. D[illegible]

[illegible]

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne, LE MARDI, 9 Avril 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE D.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110 400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU Mardi, 9 Avril 1878,

—A LA— NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de.... $30,000, soit		$30,000
1 Lot de....	10,000	10,000
1 Lot de....	5,000	5,000
2 Lots de....	2,500	5,000
5 Lots de....	1,000	5,000
20 Lots de....	500	10,000
100 Lots de....	100	10,000
200 Lots de....	50	10,000
500 Lots de....	20	10,000
1000 Lots de....	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit... 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit... 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit... 900

1,857 Lots se montant à ... $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à tous les agents de la Compagnie... [illegible]

S'adresser au ... [illegible]

Transmettre l'argent par des ordres sur la Poste, par des lettres enregistrées, ... [illegible]

SOUVENEZ-VOUS

QU'AU GRAND TIRAGE DU 9 AVRIL 1878,

TOUS LES LOTS ... Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics' and Traders' Insurance Company,

Au Coin de la rue Carondelet

[illegible] ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, [illegible] septembre 187[illegible].

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée [illegible].

[Détails financiers illisibles]

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion [illegible], ... [illegible] le LUNDI, [illegible] octobre 1877.

DIRECTEURS.

A. J. Allen,	S. P. Harrison,
S. D. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Breedman,	H. J. Mallan,
W. B. Blakemore,	John Myers,
R. D. Briggs,	Edward Mallo,
Geo'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John G. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. B. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
F. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson [illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company.

37....Rue Carondelet....37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année finissant le 30 avril 1877—savoir:

[Détails financiers illisibles]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

Thos. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

A la [illegible] du courant, à une réunion spéciale de Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, ... VINGT POUR CENT aux actionnaires ...

ED. A. PALFREY, président.

JOHN CHAFFE, vice-président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS: [illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No [illegible] de la rue Vieille-Levée et [illegible] — QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux stipulations de la charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant des opérations de l'année expirée le 30 septembre 187[illegible], fin de la quatrième année fiscale:

[Détails financiers illisibles]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 20 mars

CANADA, Frangeul, mercredi, 3 avril

PEREIRE, Danré, mercredi, 17 avril.

Prix du passage (en or) pour le Havre. Première cabine (vin compris)... $100 [illegible]

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Passage d'Entrepont avec aménagements excellents, comprenant vin, literie et ustensiles, $[illegible] ... compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les passagers marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent. Gallier Court, No 3, Nouvelle-Orléans.

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, MERCREDI, 27 mars, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ... $[illegible]

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 47.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier au commencement de la saison comme suit:

De Brême		De la Nlle-Orléans
Frankfurt	20 fév.	27 mars
Hansborg.	20 mars	24 avril
Hannover.		22 mai

Ces steamers font escale, en venant ou en allant, à la Havane et, au retour, au Havre et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans: [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: [illegible]

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

EXCURSION A l'Exposition de Paris.

RÉDUCTION DE PRIX.

Pour chambres de 1re classe cabine:

De la Nlle-Orléans à Paris et retour à la Nlle-Orléans, par un steamer de cette ligne, $260 en or.

De la Nlle-Orléans à Paris, et retour à New York, par un steamer de cette ligne, $230 en or.

De la Nlle-Orléans à Paris et retour à Baltimore, par un steamer de cette ligne, $210 en or.

Les billets pour le passage de $10 en or (Baltimore) ne seront bons que jusqu'au 31 octobre 1878.

La compagnie se réserve le droit de changer ... Les steamers ... de Brême, Southampton et le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No [illegible] de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, ... le steamer ST. FRANCIS ... [illegible]

Le bateau qui ... le dimanche ... [illegible]

C. G. PAYNE, [illegible]

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, ... [illegible]

Départ.	Arrivée.
Express le Dimanche excepté ... 7:35 A. M.	Express, le Dimanche excepté ... 3:30 P. M.
Express ... 6:00 P. M.	Express ... 10:20 A. M.
Train à passagers, Dimanche excepté ... 7:00 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté ... 4:30 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St-Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, ... [illegible]

J. W. COLEMAN, Agent. D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only ... 7:35 A. M.	Express, Sunday only ... 3:30 P. M.
Express ... 6:00 P. M.	Express ... 10:20 A. M.
Passenger, except Sunday ... 7:00 A. M.	Passenger, except Sunday ... 4:30 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore, and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket office corner of Canal and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 18 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

[illegible]

CHAS. PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. ...

S. CHANDLER, Agent ...

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

[illegible]

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO WITHOUT CHANGE ... TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

[illegible]

Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à l'article 1 de la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année se terminant le 31 décembre 1877.

Primes reçues pour risques de feu ... $301,322 31
Primes reçues pour risques de rivière ... 3,676 07
Primes reçues pour risques de marine ... 5,076 29
Réservé pour risques non terminés de 1876 ... 33,032 07 ... $[illegible]

Moins:
Pertes de feu ... $[illegible]
[Détails illisibles]

Total ... $[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte prise des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

R. H. BENNERS, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 16 janvier 1878.

W. B. ELEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre des profits nets de l'année se terminant le 31 décembre 1877, à savoir: ...

Les dividendes participants aux assurés (non actionnaires) payables comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.

E. PRUDHOMME, Vice-président.

R. H. Benners, Secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER,	A. P. KIP,
LEON BERTOLI,	L. S. LEVY,
E. M. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
P. N. GAIR,	E. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WASH MARKS,
CHAS. HÉNARD,	OTTO THOMAN,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	HENRY RUSSELL.

Primes reçues en 1875, dix mois ... $ 27,[illegible]
en 1876 ... [illegible]
en 1877 ... [illegible]

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU No 106 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-DEUXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[Détails financiers illisibles]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. HOY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le 2me lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	B. TOBY,
S. S. BELL,	HY. BEBEE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 10 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

[Détails financiers illisibles]

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ...

W. B. ELEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil des Directeurs a résolu ...

DIRECTEURS: [illegible]

ANNUAL STATEMENT —OF THE— New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums ... $[illegible]
Marine premiums ... 54,[illegible]
River premiums ... 20,[illegible]

Total premiums ... $[illegible]

Less—

Premiums on expired risks ... $[illegible]
Return premiums ... [illegible]
Reinsurance ... [illegible]

Net earned premiums ... $[illegible]
Add interest and salvages ... [illegible]

Deduct—

Fire losses ... $[illegible]
Marine losses ... 17,[illegible]
River losses ... [illegible]
Rebate on , 15 per cent ... [illegible]
General expenses ... [illegible]
State and city taxes and licenses ... [illegible]
Board of Underwriters ... [illegible]

Profit for the year 1877 ... $[illegible]

Deduct—

Profit and loss ... [illegible]
Dividend, June 1877 ... [illegible]
Dividend, december 1877 ... [illegible]
Balance ... [illegible]

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank ... [illegible]
Real estate ... 120,[illegible]
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company, Jackson and Grand Northern Railroad Company (1st mortgage Bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols ... [illegible]
Bills receivable (for premiums) ... 11,[illegible]
First mortgage notes and pledge notes ... [illegible]
Premiums in course of collection ... [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN LARRECHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schreiber,	Jules Tuyes.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'au 31 décembre 1877.

(ETABLIE EN 1805)

Primes de feu ... $[illegible]
Primes maritimes ... [illegible]
Primes de rivière ... [illegible]

Total des primes ... $[illegible]

[Détails financiers illisibles]

Actif de la Compagnie à la valeur courante de la place.

Argent en Banque ... $[illegible]
Propriétés foncières ... 120,[illegible]
Bons d'Etats des Etats-Unis, N. O. City R. R. Co, Jackson & G. N. R. R. Co., ... [illegible]
Bill. à recevoir (pour primes) ... 11,[illegible]
Billets de première hypothèque, billets avec garantie ... [illegible]
Primes en voie de collection ... [illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, secrétaire. J. TUYES, président.

Fait et assermenté devant moi ce 16 janvier 1878.

JOHN L. LARRECHE, Juge de Paix.

A un meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 10 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, secrétaire.

DIRECTEURS.

ERNEST MERILH,	H. GALLY,
CHARLES LAFITTE,	ANT. CARRIERE,
CHS E. SCHMIDT,	JULES ALDIGÉ,
CHARLES J. LEEDS,	W. A. BELL,
D. FATJO	PIERRE POUTS,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

[illegible] CANAL STREET [illegible]

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks ... $[illegible]
On Marine Risks ... [illegible]
On River Risks ... [illegible]

Total Premiums ... [illegible]
Less Unearned Premiums ... [illegible]

Net Earned Premiums ... [illegible]

[Détails financiers illisibles]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. HOY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held this day, [illegible] ... TWENTY per cent ... [illegible]

DIRECTORS.

P. MASPERO,	B. TOBY,
S. S. BELL,	B. FATJO,
HY. BEBEE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	[illegible]
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

ASSOCIATION D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, No 108 RUE DU CANAL.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1878.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1877.

Primes sur les risques de feu ... $311,067 14
Primes sur les risques de mer ... 16,[illegible] 62
Primes sur les risques de rivière ... 24,971 52

Total des primes ... $[illegible] 25

En moins:
Primes sur risques non expirés ... $[illegible]
Primes remboursées ... 1,[illegible] 70

Primes nettes acquises ... $[illegible]
A ajouter: Intérêts et primes sur or ... [illegible]

Pertes payées.
Sur les risques de feu ... $80,717 29
Sur les risques de mer ... 14,[illegible] 29
Sur les risques de rivière ... 7,[illegible] 15
Pertes en litige ... 2,[illegible]
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ... [illegible]

Réassurance ... [illegible]
Réduction (Rebate) ... [illegible]
Commissions d'agences ... [illegible]
Dépenses d'agences ... [illegible]
Taxes et licences ... [illegible]
Dépenses de bureau ... [illegible]
Dépenses éventuelles, bureau des assureurs, etc ... [illegible]
Profits et pertes ... [illegible]

Bénéfice net ... $[illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank ... $[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat ... [illegible]
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi ... 20,000
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe ... [illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $[illegible] évalués à ... [illegible]
Billets à recevoir pour primes ... [illegible]
Prêts sur hypothèques ... [illegible]
Prêts sur nantissements ... [illegible]
Billets à recevoir ... [illegible]
Bons ... [illegible]
Actions ... [illegible]
Primes en voie de recouvrement ... [illegible]
Propriété foncière ... [illegible]
Dû par divers ... [illegible]
Bons des Etats-Unis ... [illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $50) ... $[illegible]
Dividendes non réclamés ... 3,[illegible]
Primes sur risques non expirés ... [illegible]
Pertes non réglées ... [illegible]
Dû à divers ... 4,[illegible]
Fonds de réserve ... [illegible]

Surplus ... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 16me jour de janvier 1878.

G. LE GARDEUR Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction qui a eu lieu le 14 janvier 1878 il a été RÉSOLU de payer SUR DEMANDE les dividendes suivants:

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE DIX POUR CENT pour l'année expirée le 31 décembre 1877 sur le Capital de $50 par actions.

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1877 en sus de la réduction (rabais) de 15 p.c. ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes.

3° De porter au FOND DE RESERVE (15 p c) QUINZE POUR CENT de la balance des profits de primes, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	R. M. SCOTT,
J. B. CAMORS,	WM. A. BELL,
I. K. SMALL,	JOHN DYMOND,
J. PLAISENT,	JOHN ROUCHI,
L. J. WEBSTER,	M. MUSSON.

Vingtième Tableau Annuel DE LA Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 37 rue du Camp.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1877 ... $[illegible]

Sur les risques d'incendie ... $74,973 84
Sur les risques maritimes ... 13,417 18
Sur les risques de rivière ... 12,[illegible] 32

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie ... 11,[illegible]
Sur les risques maritimes ... 3,[illegible]
Sur les risques de rivière ... 4,[illegible]

Rebate de 15 p.c aux assurés ... 5,[illegible]
Taxes et licences de ville et d'Etat ... 7,[illegible]
Réassurances ... [illegible]
Primes remboursées ... [illegible]
Loyer ... 2,[illegible]
Dépenses, intérêts en moins ... [illegible]

Profits ... $[illegible]

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1877 ... $21,[illegible]
Dépréciation sur l'actif pour être passée à profits et pertes ... [illegible]
Dividende de cinq pour cent par action déclaré ce jour ... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par hypothèque dans cette ville ... $[illegible]
Prêts sur nantissement ... [illegible]
Billets pour primes ... [illegible]
Actions de banque et autres actions ... [illegible]
Bons fonciers ... [illegible]
Primes en voie de perception ... [illegible]
En caisse ... [illegible]

Total de l'actif ... $[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 6 janvier 1878.

M. T. DUCROS, Notaire Public, 16 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue le [illegible] Janvier 1878, il a été unanimement résolu qu'un DIVIDENDE COMPTANT de cinq piastres par action provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1877, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST. COMES, à Donaldsonville, pour Ascension, St-Jacques et Ascension.

M. DR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

M. G. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton-Rouge.

WALTER GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

M. DUPUY, Maître-de-poste à Morganville, paroisse des Avoyelles.

HAMBAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. BRIGNET, à Lockville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

LAURENT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. BANAKE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.

M. DUBIG, Assumption.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Pecan-Points.

A. HEBERT, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Marksville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste ...

[illegible]

ASSURANCES.

TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 10, 1877.

The Trustees, in conformity with their charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums ... $[illegible]
Marine premiums ... 20,[illegible]
River premiums ... 31,[illegible]

Earned premiums, less re-insurance and return premiums ... [illegible]

Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses ... $[illegible]
Marine losses ... 7,[illegible]
River losses ... [illegible]

Taxes, expenses, discount in lieu of participation, etc ... [illegible]
Less rents, salvage, savings, etc ... [illegible]

Gross profits ... $[illegible]

Of which $[illegible] is to be appropriated to balance of interest and liquidation doubtful assets.

The Company have the following assets—
Bills receivable ... $[illegible]
Common Bond and Mortgage ... [illegible]
on Call ... [illegible]
Bonds ... [illegible]
Bank and other Stocks ... [illegible]
Real Estate ... [illegible]
Premiums in Course of collection and suspense Account ... [illegible]

Total assets ... $[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 10th day of May 1877.

W. B. ELEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden.
Sam'l B. Newman,	J. L. Harri
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Bloom,
Adam Thomson,	George Hartis,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Maile,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forchheimer,	Wm. M. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. R. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. G. King,	Henry M. Preston.

J. J. Irby.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1876.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

Reçu pendant l'année 1876:—

[Détails financiers illisibles]

A déduire, dépenses pour l'année 1876:

Assurance du Mobilier ... [illegible]
Docteurs ... [illegible]
Pharmaciens ... [illegible]
Commission, collecteur, 10 pour cent ... [illegible]
Annonces et impressions ... [illegible]
Funérailles ... [illegible]
Dépense en argent ... [illegible]
Réparation de la tombe ... [illegible]
Loyer de la Salle ... [illegible]
Divers (faux frais) ... [illegible]

Balance en caisse 1er Janvier 1877 ... [illegible]

Actif de la Société:
Caisse d'Epargne des Travailleurs ... [illegible]
A la Caisse d'Epargne Hibernia ... [illegible]
Compte Courant à la Banque des Travailleurs ... [illegible]
Mobilier, Bannières, etc ... [illegible]
Deux Actions de la Banque des Travailleurs ... [illegible]
La Tombe et le Terrain ... [illegible]
Billets en recouvrement ... [illegible]

Actif net 1er Janvier 1877 ... [illegible]

Le 1er Janvier 1876, la société se composait de ... membres

Admis depuis cette époque ... [illegible]

Sur lesquels il faut déduire: Décédés ... Rayés aux Assemblées générales ... Absents ou démissionnaires ...

Effectif actuel ... [illegible]

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Sous l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes ... $1,515,[illegible]
Surplus ... 2,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques ... [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserves ... 1,082,[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... [illegible]
Propriétés foncières ... [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées ... [illegible]
Balances pour le Clearing House ... [illegible]
Billets d'autres banques nationales ... [illegible]
Monnaie, y compris les nickels ... [illegible]
Espèces—Or monnayé ... [illegible]
Argent monnayé ... [illegible]
Billets légal tender ... [illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat ... [illegible]

Total ... $[illegible]

PASSIF:

Capital payé ... 1,000,000
Surplus ... [illegible]
Autres bénéfices non partagés ... [illegible]
Billets de Banque Nationale en circulation ... [illegible]
Dépôts individuels ... [illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande ... [illegible]
Dû à d'autres banques nationales ... [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... [illegible]

Total ... $[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss:

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, ... déclare solennellement que le susdit tableau est exact ...

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:

THEO. L. AIREY,

A. M. LICHAM,

W. H. MATTHEWS,

Etat de situation —DU— STATE NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 31 Décembre 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes ... $1,[illegible]
Bons des Etats-Unis ... [illegible]
Autres Bons et garanties ... [illegible]
Change américain et change étranger ... [illegible]
Propriétés foncières ... [illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat ... [illegible]
Currency ... [illegible]
Espèces ... [illegible]
Chèques sur d'autres banques ... [illegible]

Total ... $[illegible]

PASSIF.

Capital ... [illegible]
Fonds de surplus ... [illegible]
Autres profits non-divisés (moins un dividende de trois pour cent) ... [illegible]
Billets circulation ... [illegible]
Dividendes non payés ... [illegible]
Dû aux déposants ... [illegible]
Dû à des banques et des banquiers désignés ... [illegible]

Total ... $[illegible]

CHAS. L. DUPUY, Caissier.

SAM'L H. KENNEDY, Président.

L. A. WILTZ, Vice-Président.